Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné

Nom : Sinage

Prénoms : Jean François Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 780

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le 20 Décembre 1869, à St Georges, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, profession de Cultivateur

fils de Jean François et de Buthiors Marie, domiciliés à St Georges, canton d'Heyrieu, département de l'Isère.

N° 76 de tirage dans le canton d'Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils châtains
yeux châtains, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 79 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 2 ; militaire (2). ____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal. (____e portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3). — Numéro au répertoire du corps.

Dans l'armée active. 96e d'Infanterie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti de Vienne le 15 novembre 1890 comme appelé arrivé au corps le dit jour N. M' 3338. certificat de bonne conduite accordé Réforme N°2 par la Commission départementale du Rhône le 6 mars 1893 pour « Rhumatisme gauche et bronchite » — Décédé à 6 juillet 1893 à St Georges d'Espérance (Isère)

Passé dans la réserve de l'armée active le 23 Septembre 1891

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

A accompli une 1re période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

A accompli une 2e période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans l'armée territoriale le ____

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli le 2 juin 1914 une période de C.V.C.

A accompli une période d'exercices dans l ____ du ____ au ____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ____

Libéré du service militaire le ____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 Novembre 1893	1er Novembre 1899 1903	1er Novembre 1906 1909	1er Novembre 1915

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 26 novembre 1872.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 4e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.

Guerre. — Registre matricule.